

ADHEREZ A L'ARTOTHEQUE

... CHOISISSEZ

... EMPRUNTEZ

... PROFITEZ

... REGALEZ-VOUS

... REJOUISSEZ-VOUS !



Horaires d'ouvertures au public

Mardi : 14h - 18h

Mercredi : 10h - 12h30 / 14h - 19h

Jeudi : 14h - 18h

Vendredi : 14h - 19h

Samedi : 10h - 18h

En savoir plus
Nous contacter

Médiathèque de Proville « au fil des mots »

Frédérique BARRET

Rue de la Paix 59267 Proville

Téléphone : 03 27 70 74 87

Site : www.mediathequesdelescaut.fr

Service culturel - mairie de Proville

Emprunter une œuvre
photographique comme un livre

au fil des mots

média
thèque
de
proville

royallescaut.proville
sur escaut

LA MEDIATHEQUE DE PROVILLE

devient

Point-relais du

CENTRE REGIONAL DE LA
PHOTOGRAPHIE DU
NORD-PAS-CALAIS

QUI ?
QUOI ?
COMMENT ?
QUAND ?

CRP/ CENTRE
RÉGIONAL DE LA PHOTOGRAPHIE
NORD - PAS-DE-CALAIS
Place des Nations 59282 Douchy-les-Mines, France

QUI ?

Le CRP

Le **C**entre **R**égional de la **P**hotographie du Nord-Pas-de-Calais a été créé en 1982 et est situé à Douchy-les-Mines.

Il soutient la création contemporaine et la diffuse grâce à des expositions et des éditions.

L'**Artothèque** du CRP est un service de prêt de photographies ouvert à tous. Il permet à chacun de se familiariser avec la photographie.



Le CRP de Douchy-les-Mines

QUOI ?

La photographie vient chez vous !

La médiathèque de Proville devient *point-relais* de l'artothèque du CRP et met en place un service de prêt de photographies ouvert à tous.

Il permet ainsi aux abonnés de la médiathèque d'emprunter une **œuvre originale d'un photographe** de renommée internationale pour une durée de deux mois. 11 photographies seront proposées à chaque période de prêt.

COMMENT ?

Pour bénéficier d'un prêt les abonnés doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- ▶ Une adhésion de 20 euros (*chèque à l'ordre du CRP*) pour un an pour le prêt d'une photographie tous les deux mois
- ▶ Fournir une attestation d'assurance multirisques

- ▶ Un chèque de caution de 500 euros à l'ordre du CRP par photographie empruntée
- ▶ signer une convention de prêt avec le CRP lors de l'emprunt.

Quelques précautions à prendre pour le transport :

La photographie est encadrée, elle doit voyager dans son emballage DEBOUT sur le siège arrière avec la ceinture (jamais à plat)

QUAND : 6 périodes de prêt

période 1 :

du 5 novembre 2013 au 6 janvier 2014

période 2 :

du 13 janvier au 14 mars 2014

période 3 :

du 21 mars au 22 mai 2014

période 4 :

du 26 mai au 28 juillet 2014

période 5 :

du 16 septembre au 5 novembre 2014

Période 6 :

Du 12 novembre au 1er janvier 2015